

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nu		Numéro de permis			Date d'inspection		
Roche Papier Ciseaux Inc.	Papier Ciseaux Inc. 2013056			Le 24 juillet 2023			
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone			
Roche Papier Stylo - Moncton					(506) 854-0230		
Adresse							
85 Bonaccord Street Moncton NB E1C 5K8							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Sarah MacDougall			Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règ	•		limite pour onforme	Date d'attestation de la conformité	
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.			28(2) 10		. 2023	21 juil. 2023	
Commentaires : Une preuve fut envoyée à l'inspectrice. La lac	une est ma	inten	ant confo	rme.			
Commentaires généraux							
Aucune visite sur les lieux ne fut effectuée.							
original signé par Sarah MacDougall			Le	24 juil	let 2023		
Signature de la personne responsable de la délivrance d permis	e D	ate		•			
original signé par Brigitte LeBlanc			Le	24 juil	let 2023		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	D	ate					